

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION N° CA2024-19-CCAS

Convocation du 25 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 7

Thème : SOCIAL

Objet : Renouvellement de la convention entre le CCAS et le Conseil Départemental pour le suivi des bénéficiaires du RSA pour l'année 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le huit du mois d'avril le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER Thomas, Adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents : M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme PERRIN, Mme DOUHARD, Mme METERY, Mme CHAVOT, M. BARREAU

Étaient excusés : M. LAGRANGE, Mme SEVIN, M. DEVAUX

Secrétaire de séance : Mme METERY

Rapport présenté par : M. FOURRIER

Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en article L 3211-1,

Vu le Code de l'action Sociale et des Familles, notamment ses articles L121-1 et suivants

Entendu l'exposé du Rapporteur sur l'intérêt de renouveler cette convention avec le Conseil Départemental, qui a pour objectif l'accompagnement à l'autonomie sociale des bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le renouvellement de la convention de suivi des bénéficiaires du RSA présentée par le Conseil Départemental de Saône et Loire, ainsi que tous autres documents à intervenir dans le cadre de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

L'adjoint chargé des Affaires sociales

Vice-Président du CCAS



Thomas FOURRIER



La secrétaire de séance,



Christiane METERY

Transmis à la Sous-Préfecture le 19 avril 2024

Publié sur le site internet de la commune le 22 avril 2024